

DES ATELIERS INTERGÉNÉRATIONNELS QUI FAVORISENT L'ACCÈS À LA CULTURE



Ville de
Valenciennes

VALENCIENNES
Ville Amie des Aînés depuis 11-2015
Valenciennes (59)
Fiche publiée le 14/11/2018

OBJECTIFS

Favoriser l'accès à la culture pour des publics éloignés, en précarité. Lutter contre l'isolement.

PRATIQUE

Permettre aux bénéficiaires sélectionnés d'intégrer un parcours culturel via des spectacles, des visites organisées de théâtre ou encore des ateliers d'expression théâtrale.



LA CULTURE POUR TOUS

Le droit à l'accès à la culture pour tous est reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il a été inscrit dans la loi de lutte contre l'exclusion de 1998 et promu encore récemment dans la déclaration du Conseil de l'Europe (lors de la dixième conférence des ministres de la culture, en avril 2017). Au plan national, certaines mesures ont également été inscrites dans le plan de lutte contre la pauvreté. Dans un contexte d'exclusion, la culture constitue un moyen essentiel et efficace pour reconstruire une personnalité et faciliter une socialisation. L'un des freins à l'accès à la culture des plus démunis réside dans une forme d'auto-exclusion. Ceux-là auraient effectivement tendance à penser que, pour des raisons économiques ou sociales, la culture ne serait pas pour eux. Un sentiment de peur du rejet est alors ressenti. Cet accès à la culture est alors perçu, le plus souvent, comme accessoire au regard de la satisfaction des biens essentiels comme se loger ou prendre soin de sa santé.

Cette action s'adresse donc aux Valenciennois, familles et seniors, en situation de précarité (bénéficiaires de minimas sociaux comme le RSA, ASPA... avec un reste à vivre calculé sur le barème d'accès à l'Épicerie Sociale de la commune.), et ce quel que soit leur âge. Elle a vu le jour en juin 2010 dans le cadre de l'action Développement Social Local financé par le Département. **Elle permet aux bénéficiaires sélectionnés d'intégrer un parcours culturel via des spectacles, des visites organisées de théâtre,**

des ateliers d'expression théâtrale... Chaque action de l'atelier accueille un maximum de 15 personnes.

Ce projet, en permettant l'accès à la culture et aux loisirs des plus démunis, encourage leur participation à la vie de la cité, les conforte dans leur rôle de citoyen à part entière et permet de lutter contre leur isolement au sens le plus large. Elle a également permis de repérer d'autres sujets de fractures sociales comme la lutte contre l'illettrisme, la fracture numérique et donc l'équité territoriale. Cette dynamique touchant tous les âges, elle permet de travailler sur tous les parcours de l'insertion professionnelle, du levage des freins à l'emploi à la resocialisation des plus isolés en passant par le travail sur la fin de décrochage scolaire. La re-mobilisation par la sensibilisation et l'accès à la culture est aussi vecteur de transformation de l'image de soi et favorise la mobilité et l'expression des usagers.

UN TRAVAIL PARTENARIAL

Fin décembre 2015, le financement du Département s'arrêtant, le relais de prise en charge financière a été fait dans le cadre du budget du CCAS validé par le Comité Administratif.

Dans le cadre de cet atelier, le CCAS de Valenciennes a signé trois conventions avec : le PHENIX, Scène nationale de Valenciennes (depuis juin 2010) ; le Conservatoire Eugène Bozza de Valenciennes (depuis 2015) ; le Musée des Beaux-Arts de Valenciennes (depuis 2016).

Le théâtre fait une pré sélection d'environ quinze

spectacles qui sont, lors d'une soirée de présentation, soumis à l'ensemble des personnes recensées (fin septembre). Les personnes choisissent alors trois spectacles.

Le musée propose à des groupes (30 personnes maximum) de visiter des expositions temporaires ou permanentes en rapport à une thématique spécifique choisie.

Le conservatoire propose d'assister à des auditions panachées, spectacles et auditions d'élèves. Une prise en charge financière est possible par le CCAS dans le cadre de la convention pour le coût de frais d'inscription aux cours du Conservatoire et/ou l'achat d'instrument (après constitution d'un dossier d'aide et un passage en commission CCAS).

Fort de son succès assez rapidement, l'existence de cet atelier est surtout connue des travailleurs sociaux du POLE SOCIAL du CCAS et n'a donc pas fait l'objet d'une campagne de communication spécifique.

Fort du succès de l'atelier, la palette de partenaires s'agrandit. En effet, dans les trois prochaines années, d'autres conventions seront signées avec des associations d'Art et d'Essais.

UNE ACTION SOCIALE ET CULTURELLE

Le CCAS s'engage financièrement dans la mise en oeuvre de cette action: il s'acquitte de la différence facturée par les institutions partenaires (2 000 €/an). Il met également à disposition un agent travailleur social appelé Référent Thématique Culture. Ses missions sont de préparer les listings des personnes répondant aux critères de sélection, de coordonner les différentes actions de l'atelier, de servir d'intermédiaire avec les différents partenaires et les usagers, d'être le rédacteur du cahier des charges et de veiller à son bon déroulement, d'accompagner les adhérents aux différents spectacles et de rédiger les bilans de fin d'année.

Chaque fin d'année, un bilan analytique et chiffré est réalisé. Des rencontres bilans sont organisées entre les institutions partenaires et les adhérents de

l'atelier autour d'un goûter convivial pour échanger sur les spectacles. Des réunions avec les institutions et le référent thématique culture sont organisées régulièrement afin d'évaluer le degré de satisfaction des usagers. Afin de promouvoir l'atelier, certaines rencontres inter-institutions avec l'ensemble des usagers des actions de l'atelier sont prévues afin de créer du lien entre les habitants des différents quartiers de la ville. Des visites guidées des institutions sont également effectuées durant l'année, avec parfois l'organisation de rencontres avec des artistes et/ou des techniciens en lien avec les métiers du spectacle.

Depuis 2010, 72 adultes (tous âges confondus) et 143 enfants (de moins de 18 ans) ont participé à l'atelier.

Permettre à tous d'accéder et de participer réellement aux activités culturelles est une dimension essentielle de la promotion d'une société inclusive. De plus, la participation aux activités culturelles peut également jouer un rôle clé en aidant les personnes et les communautés à vaincre la pauvreté et l'exclusion sociale. L'accès à la culture est donc une question essentielle du processus d'inclusion sociale et un sujet que le CCAS met en avant depuis plusieurs années.

Sa dimension est intergénérationnelle puisqu'elle touche des personnes considérées comme exposées au risque d'exclusion et ceci sans critère d'âge spécifique. Cette volonté politique de s'adresser à toutes les générations génère au quotidien, dans l'approche globale de la prise en charge et l'accompagnement, une dynamique et en enrichissement avérés. L'action peut alors s'appuyer sur le rôle et les missions du Pôle Seniors pour un travail partenarial et complémentaire autour de la prise en charge de la personne âgée.



APPEL À CONTRIBUTION

Si, comme Valenciennes, vous avez mis en place des projets pour les aînés, n'hésitez pas à nous en faire part. contact@rfvaa.com